Commune d'URZY

Elaboration du Plan local d'Urbanisme

Pièce n°4 : Règlement graphique

Zoom secteur sud (échelle : 1/3000)

de l'habitat au développement local
CDHU

Siège social :
11, rue Pargeas
10000 TROYES
Tél. : 03 25 73 39 10
Fax : 03 25 73 37 53

Agence Yonne :
9 Bld Vaulabelle
89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 51 79 31
Fax : 03 86 46 62 71

Agence Nièvre :
5, Bld Saint-Exupéry
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 36 01 51

N

LE BOURG

LE VIVIER

FEUILLES

LUANGES

PONT ST-OURS

Route de la Gare

Route de la Noiserie

Route du Foulon

Route de Beauregard

RD 977

UB

UEs

Ni

A

Zones urbaines

- Zone UA
- Zone UAi
- Zone UB
- Zone UBi
- Zone UEs
- Zone UEi
- Zone UY

Zones à urbaniser

- Zone 2AU

Zones agricoles

- Zone A
- Zone Ai

Zones naturelles

- Zone N
- Zone Ni
- Zone Nl
- Zone Nv

Informations complémentaires

- à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Elément bâti hors monument historique (bâtiment remarquable, croix, calvaire, fontaine, lavoir, muret...)

- à protéger au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Arbre remarquable
- Haie à préserver

- autres

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment et périmètre agricole *(à titre d'information)*
- Changement de destination possible
- Linéaire commercial